

précédents qui ont examiné la situation de la Réserve. On mise en général sur le fait que l'absence d'un budget distinct permet au ministère de la Défense nationale d'économiser sur les fonds de la Réserve pendant les années les plus difficiles et d'empêcher le Parlement de procéder à un examen qui amènerait le public à exercer des pressions en faveur de la Réserve.

Bien que le Comité estime que le principe de la force totale constitue un objectif louable et réalisable, il est également conscient des difficultés qui risquent de se présenter en cours de route. Le Comité est d'avis que l'examen, par le Parlement, du processus visant à élargir la Réserve, à la doter de nouveau matériel et à lui assigner des tâches doit reposer sur des hypothèses de base exactes et sur des mises à jour opportunes, de sorte que le Comité et le public soient au courant de la nature et du rythme des changements mis en oeuvre. En tenant le public bien informé du processus, on ne peut que contribuer à faciliter l'application de ces changements, car on fera porter l'attention sur un aspect de la défense du Canada qui a été négligé pendant longtemps.

*RECOMMANDATION:*

Le Comité demande que le ministère de la Défense ou le Ministre lui fournisse les renseignements ci-dessous dans le Budget annuel des dépenses principal, ou dans une mise à jour annuelle de la Défense publiée au cours du mois suivant le dépôt du Budget des dépenses principal:

- a) Le total des fonds directs destinés à la Première réserve et à la Réserve supplémentaire pendant l'année financière en cours, et les dépenses réelles engagées pendant les cinq années précédentes,
- b) Les objectifs en matière de tâches assignées aux effectifs, d'infrastructure, de formation et de matériel, et un compte rendu des objectifs réellement atteints jusqu'ici,
- c) Une comparaison entre la solde et les indemnités des membres de la Réserve et de ceux de la Force régulière, d'après les niveaux de 1988-1989,
- d) Une ventilation des effectifs de la Réserve selon le grade,
- e) Une explication détaillée de tous les fonds non utilisés, prévus dans le Budget des dépenses de l'année précédente.

*RECOMMANDATION:*

Le Comité demande qu'on lui communique le Plan de développement des Forces canadiennes dans les plus brefs délais.